

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

<p>Département HAUTE-SAÔNE</p> <p>Arrondissement de VESOUL</p> <p>Canton de MARNAY</p> <p>Nombre de membres 15</p> <p>Nombre de Présents 14</p> <p>Date de convocation 07/04/2021</p> <p>Date affichage 16/04/2021</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal De la commune d'ETUZ</p> <p style="text-align: center;"><u>Séance du 13 avril 2021</u></p> <p>L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé TABOURNOT.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p>Messieurs : H. TABOURNOT, G. GERMAIN, C. BOURIOT, P. JEANNEY, J-B LETOUBLON, H. MEDINA, , A. VILLARD.</p> <p>Mme(s) G. JACCOUD, A. BERNIER, S. DUGAST, M. IACOVELLI, N. PELLETIER, E. PICHOT, L. SANCEY</p> <p><u>Absents excusés</u> : J-M ROZAI (donne procuration à G. Jaccoud)</p> <p><u>Absents</u> : /</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Magalie Iacovelli</p>
--	--

M. le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : révision des loyers. Le Conseil Municipal donne son accord.

1) Affectation de résultats exercice 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Hervé Tabournot, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 351 198.11€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	93 054.15 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	258 143.96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	351 198.11 €
D Solde d'exécution d'investissement	41 961.56 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-111 176.40 €
Besoin de financement F	=D+E -69 214.84 €
AFFECTATION = C	=G+H 351 198.11 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	69 214.84 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	281 983.27 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

2) Vote des Taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation sur les taxes directes locales pour 2021 et de les maintenir comme suit :

Foncier bâti : 11% reste à 11%

Foncier non bâti : 23.84% reste à 23.84%

3) Vote du Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif de la Commune pour 2021 qui s'équilibre comme suit :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	518 133.27€	518 133.27€
INVESTISSEMENT	343 756.40€	343 756.40€
TOTAL BUDGET 2021	861 889.67€	861 889.67€

4) Dépôt d'archives communales aux Archives Départementales

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L 1421-1 et L 1424-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la visite de contrôle effectuée le 1^{er} avril 2021 par le directeur des Archives Départementales de la Haute-Saône,

CONSIDERANT que lors de cette visite il a été proposé le dépôt de plusieurs archives communales aux Archives Départementales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives Départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

Il est proposé au Conseil Municipal

-d'accepter le dépôt aux Archives Départementales des archives de la commune dont :

- Registre des délibérations (1847-1958)
- Carte : plan géométrique (1824)
- Documents divers ancien CCAS (aide médicale, sociale... 1907-1979)
- Registres cadastraux divers (matrices des propriétés bâties et non bâties, registres des états de section, matrices générales... 1827 -1965)

-de charger M. le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le dépôt des archives susnommées aux Archives Départementales

5) Révision des loyers des appartements communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les loyers actuels et de ne pas appliquer la révision des loyers pour l'ensemble des locataires du 23 Grande Rue sur l'année 2021

6) Questions diverses

- o Cérémonie du 8 mai : Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la commune est en attente des recommandations de l'Etat quant au déroulement de la cérémonie du 8 mai.

-

Fin de séance : 21h55

